

Trait d'union

CHAVAGNES
EN PAILLERS

N°122

Javier-Février-Mars 2020

Les informations municipales de votre commune

Aménagement centre-bourg :
vivons dans un cadre apaisé



CHAVAGNES
EN PAILLERS

www.chavagnes-en-pailleurs.fr



Sommaire

Vie Municipale	p. 2
Enfance jeunesse	p. 7
Social santé	p. 9
DOSSIER SPÉCIAL Agencement Centre Bourg	p. 12
Culture, sports, loisirs	p. 19
Environnement, urbanisme	p. 24
Economie Emploi	p. 25
Infos Pratiques	p. 25



N° 122
 Directeur de publication : Eric SALAÜN
 Rédaction : Commission Communication.
 Photos : Commune de Chavagnes en Paillers, associations, Freepik, Phovoir, Pixabay.
 Création & mise en page : MEDIA 2000
 Impression : lepremiercoteau

www.chavagnes-en-paillers.fr

Pour accéder au site depuis votre smartphone,



Les portes de 2020 viennent de s'ouvrir et c'est avec le plus grand plaisir que les élus conseillers municipaux adultes et enfants, le personnel communal, vous souhaitons, ainsi qu'à tous vos proches, une très bonne et heureuse année. En premier lieu, quoi de plus important que la santé dans votre vie, la réussite et le succès dans vos activités économiques, sociales, associatives, personnelles. Ces souhaits vont à chacun de vous, avec une pensée particulière pour les plus fragiles, ceux qui ont connus des moments plus difficiles en 2019, ceux qui souffrent de maladie, de solitude ou d'isolement.

Que 2020 soit riche en joie, en gaieté. Que cette nouvelle année se remplisse de bonheur et que tous les souhaits formulés, petits ou grands, deviennent réalité. Que 2020 soit le terrain propice à toutes les tentatives qui permettent de relever les défis qui nous attendent. Que ce monde, dont nous sommes acteurs, soit animé de fraternité, de paix et appréhende collectivement les enjeux pour la planète, humains et environnementaux.

Ecouter, partager, innover, construire, décider, développer le bien-vivre ensemble à Chavagnes-en-Paillers, c'est la ligne directrice tracée depuis 2014 par l'équipe municipale.

Dans cet esprit, 2019 a été de nouveau une année particulièrement riche de projets et réalisations : mise en route des 2 premières tranches des travaux en centre-bourg, création de 3 bureaux à l'ancienne poste pour des activités de service, accompagnement des seniors pour l'inclusion numérique, construction d'un bâtiment de stockage, choix d'une résidence en appartements meublés en lieu et place de l'ancien Ehpad, constitution de réserves foncières pour anticiper les futurs besoins, réflexion menée dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal, décision de l'implantation d'un complexe sportif intercommunal à Chavagnes. Une liste non exhaustive !

Les aménagements de centre-bourg participent à ce que nous puissions vivre tous ensemble dans un cadre agréable, apaisé, attractif et sécurisé. Piétons, cyclistes, automobilistes, routiers sommes acteurs de la sécurité collective. Notre comportement individuel est un élément essentiel du bien-être et de la qualité de vie pour tous. Respectons simplement les quelques règles et recommandations détaillées dans ce numéro, soyons fiers de participer à l'amélioration du bien-vivre ensemble.

2020 sera tout autant une année pleine : continuité des aménagements du centre-bourg, début des travaux de mise en sécurité et de rénovation patrimoniale de l'église, lancement de la réflexion sur l'aménagement de la Plaine des sports et de l'entrée d'agglomération compte tenu du début de la construction du nouveau complexe sportif.

Ce changement d'année est aussi l'occasion de faire un état des lieux « état civil » communal autour de ces quelques repères : 3638 habitants, 34 naissances, 43 décès, 10 mariages et 12 Pacs en 2019.

2020 sera aussi une année électorale avec le renouvellement des conseillers municipaux et intercommunaux. Changement pour la commune car nous passons de 23 à 27 conseillers compte tenu de l'évolution à plus de 3 500 habitants. C'est donc une nouvelle équipe élargie qui conduira les dossiers communaux. Merci aux conseillers qui ont décidé de passer le flambeau, merci pour leur engagement pour servir l'intérêt général.

Pour ma part, le temps de la réflexion personnelle, familiale, partagé a précédé ma décision. Après deux mandats de maire, j'ai mesuré mon degré de motivation, mon envie, je me suis entouré d'avis, je me suis posé la question est-ce que je ne m'engage pas pour le mandat de trop ?

Et c'est la passion pour cette belle mission, tout en mesurant la responsabilité qui lui incombe, celle de l'action publique au service de la population, ce sont les encouragements formulés par l'entourage, les élus actuels, les rencontres au quotidien qui m'ont décidé à proposer ma candidature pour un nouveau mandat et je suis aussi prêt, je me sens l'énergie nécessaire pour accompagner une nouvelle équipe pour conduire les projets communaux et intercommunaux de ces prochaines années.
Très Belle Année 2020.

Eric SALAÜN,
Maire de Chavagnes-en-Paillers.



7 octobre 2019

> VALIDATION D'UNE CONVENTION DE VEILLE FONCIÈRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE LA VENDÉE

Pour rappel, la commune a engagé une démarche de réflexion au printemps dernier concernant la requalification du centre-bourg avec Vendée Ingénierie (dispositif d'aide aux communes regroupant différents partenaires départementaux comme le Département, le CAUE, la CCI ou l'EPF...).

Dans ce cadre, la commune peut bénéficier de l'appui de l'Établissement Public Foncier de la Vendée. Ce dernier assure des missions de veille, acquisition et portage foncier pour le compte des collectivités. Cela concerne autant des immeubles professionnels (commerces) que des immeubles d'habitation.

Pour assurer ces missions, une convention doit être validée et signée entre la commune, l'EPF et la communauté de communes qui est titulaire du droit de préemption du fait de sa compétence urbanisme.

Le périmètre retenu pour l'intervention de l'EPF porte sur 2 îlots du centre-bourg : l'îlot « CEPPE » d'une surface de 15 013 m² et l'îlot « de l'industrie » d'une surface de 1 295 m².

Les immeubles acquis par l'EPF dans le cadre de cette convention pourront ensuite faire l'objet d'un réaménagement en vue d'y implanter des commerces ou logements ou bien peuvent être démolis en vue de requalifier un espace public. Le portage foncier par l'EPF dure le temps d'application de la convention et de ses avenants. La durée initiale est fixée à 18 mois. Les immeubles sont ensuite rétrocédés à la commune ou la communauté de communes, ou encore à un opérateur privé. Le montant d'engagement financier de l'EPF est fixé à 500 000 € HT.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la convention et autorise M. le Maire à la signer.

> VOTE D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À L'ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS

La convention de partenariat signée avec Les P'tits Loups prévoit une participation financière annuelle de la commune, dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse de la CAF, à hauteur de 25 800 €. Les modalités d'attribution d'une éventuelle subvention d'équilibre y sont aussi précisées, rappelant que l'étude des résultats et du budget prévisionnel par la commune déterminera si cette attribution intervient et pour quel montant, avec une validation obligatoire en Conseil municipal le cas échéant.

En mai, l'association a fait parvenir son bilan comptable de l'année 2018 affichant un déficit de 23 551 € réparti selon le volume d'activités pour chaque commune : 70 % pour Chavagnes-en-Paillers et 30 % pour la Rabatelière. Ce déficit s'explique principalement par une augmentation importante des coûts de personnel due notamment à des départs et des remplacements plus nombreux, à l'ouverture d'un centre à la Rabatelière durant les vacances et au recrutement de personnels de renfort pour faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap ou posant des difficultés de comportement.



Les élus de Chavagnes-en-Paillers et La Rabatelière ont entrepris diverses démarches auprès de l'association pour bien comprendre les raisons du déficit. De son côté, l'association, qui a intégré de nouveaux membres dans son bureau, a pris des engagements importants pour limiter les dépenses dès 2019 afin de retrouver un équilibre budgétaire.

Au vu de ces engagements, le Conseil municipal valide à l'unanimité le principe du versement d'une subvention d'équilibre, déduction faite de l'excédent réalisé en 2017 (8 600 €). Pour 70 % d'activité, cela représente pour la commune une subvention exceptionnelle d'équilibre de 10 465 €.

> AUTRES DÉCISIONS

Le Conseil municipal valide à l'unanimité :

- une demande de participation auprès du SyDEV pour l'accompagnement et le financement à 50 % de l'étude bioclimatique qui sera réalisée dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre du lotissement « Les Figuiers » ;
- le renouvellement de la convention avec le Département de la Vendée pour l'entretien de l'Espace Naturel Sensible départemental des bords de la Petite Maine ;
- la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'extension du réseau communal d'eaux pluviales de l'impasse des Lilas jusqu'à la rivière, en passant par les terrains de l'Espace Naturel Sensible départemental ;

Le Conseil municipal a aussi pris connaissance de la synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable proposé par Vendée Eau. Le rapport est consultable en Mairie.



Le Conseil municipal a rendu 2 avis favorables, à l'unanimité, l'un concernant la fusion d'une communauté religieuse située à Niort avec la communauté des Ursulines de Jésus de Chavagnes-en-Paillers, l'autre concernant une régularisation de statuts suite à l'installation des Soeurs Victimes du Sacré-Coeur de Jésus à la Fouchardière.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour plusieurs biens situés 8 rue du Gnl de Gaulle, 24 La Déderie, 18 rue Gabriel Foucaud et 171 rue Jean de Suzannet.



4 novembre 2019

► TARIFS 2020 POUR LES SALLES MUNICIPALES, LES DROITS DE PLACE ET LE CIMETIÈRE

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité les tarifs qui s'appliqueront à compter de 2020. Ces tarifs prennent en compte une hausse du coût de la vie de 1 %.

2 nouveautés sont instaurées pour 2020 :

- la **création d'un « forfait Week-End 3 jours » pour la location de l'intégralité de la salle Émeraude** (2 salles + cuisines), du vendredi 10h au dimanche soir pour les mariages, fêtes de famille ou PACS, permettant aux bénéficiaires de disposer librement de l'ensemble de l'équipement pour tout le week-end pour faciliter l'organisation de la fête (notamment l'installation, le retour et le nettoyage). Ce forfait est fixé à 1 110 € TTC pour les habitants de la commune et à 1 500 € TTC pour les personnes extérieures à la commune (hors chauffage et hors frais liés aux déchets).
- l'application systématique du forfait chauffage pour la salle Émeraude et l'Espace Molière pour les locations comprises dans la période du 15 octobre au 15 avril.

Le détail de l'ensemble des tarifs est consultable en Mairie et est intégré dans le guide pratique-agenda 2020 et sur le site Internet de la commune.

► RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-ET-SAINT-PAUL INFORMATION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Frédéric Duret présente au Conseil municipal le résultat issu de la consultation lancée en septembre pour le marché de travaux concernant la restauration de l'église. Le marché était composé de 7 lots :

- le lot 1 Maçonnerie et pierre de taille est attribué à l'entreprise Maison Grevet ;
- le lot 2 Charpente est attribué à l'entreprise Cruard ;
- le lot 3 Couverture, étanchéité, zinguerie est attribué à l'entreprise Raveleau ;
- le lot 4 Menuiserie n'a pas reçu d'offre et est infructueux mais cela ne remet pas en cause la réalisation et le démarrage des travaux ;
- le lot 5 Peinture est attribuée à l'entreprise Chemineau ;
- le lot 6 est attribué à l'entreprise Verrier d'Art Eric Boucher ;
- le lot 7 Chauffage, ventilation, électricité est attribué à l'entreprise Delestre.



Au vu du montant des offres, le choix a été fait de retenir l'option sur les lots 1, 2 et 3 pour refaire la totalité de la toiture plutôt qu'une simple révision. Le montant total du marché s'établit ainsi à 1 757 448,13 € HT, hors lot 4, pour des travaux prévus sur une durée de 3 ans.

Les travaux débiteront le 6 janvier 2020, côté place des Justes, avec la pose des échafaudages. L'église sera fermée au public durant la semaine et rouvrira le week-end.

► AUTRES DÉCISIONS

Le Conseil municipal a aussi pris connaissance du rapport annuel 2018 établi par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts.

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité :

- la décision modificative n°2 au budget général, afin d'ajuster les lignes de crédits en fonctionnement et en investissement, notamment pour prendre en compte la subvention d'équilibre aux P'tits Loups, le renouvellement de l'informatique et de la téléphonie de la Mairie (centralisation avec la communauté de communes), l'équipement du RASED suite à son installation à l'école Jules-Verne et les travaux d'aménagement des vestiaires des ateliers techniques ;
- le renouvellement d'une convention avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation de la prestation paie à compter de 2020 ;
- la mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour plusieurs biens situés 19 rue du Grand Fief, 61 impasse des Bruyères et à la Prévoisière.



9 décembre 2019

› ACQUISITIONS DIVERSES EN CENTRE BOURG

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des opérations foncières d'acquisitions en centre-bourg ainsi qu'un échange avec soulte.

Un premier dossier concerne l'acquisition pour un montant de 137 500 € d'une parcelle bâtie située 133 rue des Ecoles, comprenant une maison d'habitation et un garage. Cet ensemble est situé au coeur du secteur des écoles, à proximité de l'école Nazareth. Devenir propriétaire de cette parcelle permettra d'améliorer l'aménagement des abords de l'école, notamment le passage étroit qui mène de la rue des écoles au parking des écoliers (meilleure circulation des piétons et des vélos) et la sortie du petit parking rue des écoles (meilleure visibilité).

Le second dossier concerne les acquisitions nécessaires à la réalisation d'un passage piéton entre l'impasse Saint-Joseph et l'impasse Louis-de-Chevigné, ce qui permettra d'assurer une continuité piétonne entre le centre-bourg et la zone Espace St-Joseph – Espace Molière – Collège Ste Marie - écoles. Dans ce cadre, la commune valide l'acquisition, d'une part, de 2 parcelles privées pour une surface de 14 m², pour un montant de 350 €. D'autre part, elle valide l'échange d'une parcelle communale de 195 m², comprenant notamment un hangar, avec 2 parcelles privées représentant une surface de 32 m², moyennant une soulte de 4 075 €.

› TRAVAUX EN RÉGIE 2019 RÉALISÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

Le bilan des travaux en régie effectués par les services techniques en 2019 est présenté au Conseil municipal. Pour rappel, depuis plusieurs années, un objectif de 30 000 € de travaux en régie est fixé au budget général en début d'année. Ces travaux relèvent de l'investissement de la commune et participent à l'amélioration de son patrimoine.

En 2019, 40 948,15 € de travaux en régie ont été comptabilisés au budget général et 4 084,94 € au budget annexe « locations diverses ». Les principaux travaux concernaient notamment du gros entretien de voirie, l'aménagement du préau du Pré de l'Âne, la rénovation des logements communaux du 122 rue de Gaulle, l'arrachage des haies et le réaménagement des abords autour des stades sur la Plaine des Sports ou encore la réfection de la clôture de la salle Emerald.

POUR LE BULLETIN DE AVRIL/MAI/JUIN 2020, LES ARTICLES DOIVENT PARVENIR EN MAIRIE AVANT LE 7 MARS 2020.

Comme chaque année, les décorations de fin d'année ont été installées dans le centre bourg par l'équipe de bénévoles de la commission animation élargie. Malgré les travaux, tous ont eu à cœur d'offrir un décor de fêtes pour les petits et les grands. Un grand merci à toute l'équipe.



L'agenda pratique 2020 a été distribué dans chaque foyer de la commune. Merci aux 35 entreprises partenaires pour leur accompagnement autour de cette nouvelle édition.

Des exemplaires sont à disposition, notamment pour les nouveaux arrivants, en Mairie.



› AUTRES DÉCISIONS

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité :

- l'autorisation de paiement de dépenses en investissement avant le vote du budget 2020 ;
- le remboursement partiel à hauteur de 135 000 € de l'avance remboursable faite par le budget général pour le financement du budget annexe « Lotissement Les Mûriers » ;
- le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande « travaux de gros entretien de voirie » et la validation de la convention de groupement établie pour 3 ans par la Communauté de Communes du Pays de St-Fulgent/ Les Essarts ;
- l'avenant au contrat Vendée territoire du Pays de St-Fulgent/Les Essarts, signé avec le Département de la Vendée. Pour rappel, ce contrat définit le montant des aides départementales et leur répartition entre les différents projets d'investissement sur le territoire de la Communauté de Communes ;
- la demande de participation des communes extérieures pour le financement des dépenses d'investissement liées à l'installation d'une antenne du RASED à l'école Jules-Verne ;
- une demande de subvention auprès de la DRAC pour le financement d'un projet d'aménagement de la bibliothèque ;
- l'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la mutuelle prévoyance des agents, ainsi que le montant de participation attribué par la commune aux agents qui s'établira à 10 € brut/mois et par agent qui adhère à la mutuelle prévoyance ;
- la modification des règles de versement du régime indemnitaire des agents.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour plusieurs biens situés 1 Cité des Sorbiers, 18 rue Gabriel Foucaud, 9 lotissement Les Versennes et 205 rue de la Pompe en Bois.



Vie municipale

> ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020 pour élire vos conseillers municipaux et communautaires.



Présenter une pièce d'identité pour voter :

Cette obligation s'impose à tous les électeurs quelle que soit l'importance de la population de la commune : désormais, vous devrez **obligatoirement** présenter une pièce d'identité avec photo, avec votre carte d'électeur, au moment du vote : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, permis de chasser... (Cf. liste exhaustive ci-dessous). Il est encore temps de faire votre demande de carte d'identité si vous n'avez pas d'autres justificatifs.

Liste des pièces d'identité acceptées pour voter (photographie obligatoire sur la pièce) : Pour les électeurs français :

1. carte nationale d'identité (en cours de validité ou périmée) ;
2. passeport (en cours de validité ou périmé)
3. carte d'identité d' élu local avec photo
4. carte d'identité de parlementaire avec photo, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
5. carte vitale avec photo
6. carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
7. carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
8. carte d'identité de fonctionnaire de l'État ;
9. carte d'identité ou carte de circulation, délivrée par les autorités militaires ;
10. permis de conduire ;
11. permis de chasser, délivré par le représentant de l'Etat ;
12. livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
13. récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire ;
14. attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.



Pour les ressortissants de l'Union Européenne :

1. carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ;
2. titre de séjour ;
3. un des documents mentionnés du 4° au 14° ci-dessus.

Les électeurs et électrices non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin.

CARTE D'ÉLECTEUR :

la date limite pour se faire inscrire sur les listes électorales est le 7 février 2020.

La carte d'électeur reçue en 2019 est toujours valable pour les élections 2020. Pour les nouveaux inscrits en 2019 et ceux qui ont signalé un changement d'adresse sur la commune entraînant un changement de bureau, la carte d'électeur sera envoyée début mars 2020.

RAPPEL DE LA PROCEDURE DE VOTE :

1. Se présenter dans le bon bureau de vote noté sur la carte d'électeur (Bureau de vote n° 1 = Mairie ; Bureau de vote n°2 = Salle Turquoise).
2. Présenter sa pièce d'identité à l'entrée.
3. Prendre les bulletins de vote et une enveloppe déposés sur la table de décharge.
4. Entrer dans l'isoloir.
5. Se présenter à la table de vote avec votre titre d'identité et votre carte d'électeur.
6. Après vérification, voter et signer la liste électorale.

Le bureau de vote sera ouvert à **8 h et clos à 18 h**. Le dépouillement aura lieu sitôt la clôture du scrutin dans chaque bureau de vote.

LE MODE DE SCRUTIN : SCRUTIN DE LISTE MAJORITAIRE A DEUX TOURS

Un seul et même mode de scrutin s'applique à l'ensemble des communes dès 1000 habitants : c'est le scrutin de liste majoritaire à deux tours, déjà existant dans les communes de plus de 3500 habitants. Il s'appliquera donc à Chavagnes pour ces élections.

Pour que le vote soit valable, le bulletin de vote ne doit pas être modifié : le panachage, l'adjonction de noms, la modification de l'ordre de présentation des candidats ne sont pas autorisés.

Les listes seront composées paritairement d'hommes et de femmes.

ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Les conseillers communautaires représenteront la commune de Chavagnes au sein de la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts .

Vous allez voter pour deux listes sur le même bulletin de vote et ainsi élire directement vos conseillers communautaires en même temps que les conseillers municipaux. La composition des listes fera que les conseillers communautaires seront forcément des conseillers municipaux de la commune.

Comme pour la liste des conseillers municipaux, la liste des conseillers communautaires ne peut pas être modifiée. La modification de seulement une des deux listes entraîne la nullité de l'ensemble du vote.

VOTE PAR PROCURATION :

Comme pour chaque élection, il est possible d'établir une procuration pour un électeur qui ne peut pas se rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

Celle-ci est donnée à un autre électeur de la commune (qui ne peut en recevoir qu'une seule) pour un tour, les deux tours ou toute l'année.

Pour cela, un CERFA à compléter est disponible sur le site Internet <http://service-public.fr> qu'il faudra imprimer et aller conduire pour validation et enregistrement à la Gendarmerie, au Tribunal d'Instance ou à l'Hôtel de Police.

Les anciens cartons de procuration utilisés jusqu'à maintenant et qui sont toujours valables seront aussi disponibles dans ce mêmes lieux.

> ÉCOLE JULES-VERNE

La semaine de la maternelle et le sabotier

Les élèves de la maternelle de l'école Jules Verne ont eu le plaisir d'accueillir leurs parents afin de leur présenter un objet ancien ou/et lire le livre préféré de leur enfant.

C'est ainsi qu'ils ont découvert un très vieux rabot en bois, une très belle bouilloire de 12 litres en cuivre qui servait à chauffer l'eau pour la lessive, la vaisselle ou le bain, et les enfants ont moulu du café pour les maitresses avec le très vieux moulin à café de la classe.



Les objets anciens présentés par les parents.



Cette même semaine, dans le cadre du thème de l'année à savoir « Chavagnes autrefois », tous les enfants de l'école ont réfléchi sur ce que pouvait être le métier de Rémi. Chaque jour, les enfants de la PS au CM2 se sont creusé les méninges à raison d'une énigme par jour.

- JOUR 1 : une bûche de bois.
- JOUR 2 : un autre morceau de bois taillé.
- JOUR 3 : « Quand Rémi en fabrique un, il en fait aussitôt un deuxième »
- JOUR 4 : « Il ne faut pas avoir les 2 pieds dans le même ».

Les enfants et les parents étaient conviés le samedi matin à la ferme de la Chedanière où Joël Guerin faisait sa porte ouverte pour découvrir la réponse. Et c'est sous les yeux surpris des enfants que Rémi leur a fabriqué une paire de sabots.

> AMICALE JULES-VERNE

Meilleurs vœux pour 2020

L'Amicale Jules Verne vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2020 et vous propose de partager de nombreux événements avec elle lors de cette nouvelle année.



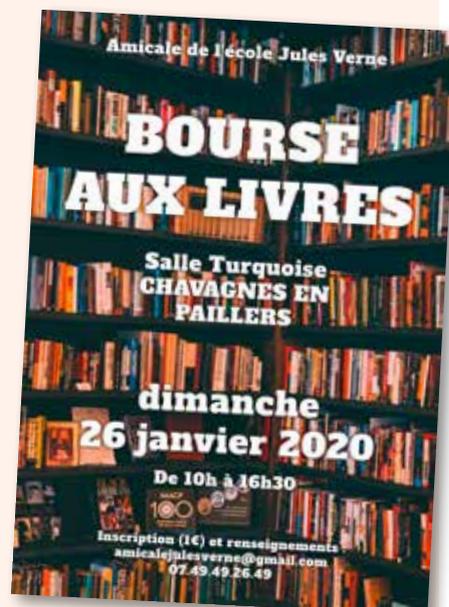
L'année 2019 s'est terminée par la vente des chocolats et notre bourse aux jouets qui a été une belle réussite grâce à tous les participants. Merci beaucoup à tous les vendeurs et acheteurs qui nous ont permis de récolter des fonds pour financer en partie les activités pédagogiques de l'école.

Merci aussi au Père-Noël, pourtant surchargé à cette période de l'année, d'être venu à l'école partager un moment chaleureux et offrir à chaque enfant un livre.

Cette année l'Amicale innove en vous proposant :

- Une bourse aux livres, tout public, le dimanche 26 janvier à la Salle Turquoise de 10h à 16h.
- Son traditionnel vide grenier avec sa tombola, le dimanche 8 mars à la salle Émeraude.

Au plaisir de s'y retrouver.



L'amicale Jules-Verne



Enfance jeunesse

> ÉCOLE NAZARETH

*Invitation à nos portes ouvertes
du 25 janvier 2020 !*

Vous êtes tous invités à venir nous rencontrer et découvrir notre école le samedi 25 janvier de 10h30 à 12h. Un temps d'accueil et d'inscriptions en maternelle est prévu de 9h à 10h30.

Le premier temps, de 9h à 10h30 est un accueil privilégié par les enseignantes du cycle 1 et le chef d'établissement, dans les locaux de la maternelle, pour les enfants non scolarisés, nés en 2017 et en 2018 (de janvier à juin). Au cours de ce temps, il sera possible de procéder à l'inscription de votre enfant si vous le désirez.



Le cross de l'école Nazareth le samedi matin 12 octobre 2019.



La soirée "Tous en scène" du cycle 2 le vendredi 29 novembre 2019.

Le second temps, de 10h30 à 12h, est pour toutes les familles de l'école (mais aussi les nouvelles), un temps pour visiter l'établissement et redécouvrir la classe de votre enfant. Cette année, les logos créés par les enfants ou parents suite à la consultation lancée par l'APEL « un logo presque parfait », seront exposés. Mais aussi, chaque visiteur, enfant ou parent, aura la surprise de découvrir des jeux (« les jeux de Maud ») et pourra tenter une partie ou prendre plaisir à jouer en classe... Enfin, les associations OGEC et APEL seront présentes pour vous présenter leurs activités et vous offrir le verre de l'amitié... Venez nombreux !

Rappelons que les inscriptions pour tous les niveaux sont possibles tout au long de l'année en prenant rendez-vous au 02 51 42 23 41 ou par mail à l'adresse suivante : nazareth.chavagnes@free.fr.

*Toute l'équipe pédagogique se joint à moi pour souhaiter à l'ensemble des familles
une excellente année 2020.*

Le chef d'établissement, M. JOUFFRIT Xavier

> LES BAMBINOUS

Halloween chez les tous petits

Ces derniers mois ont été bien chargés, chez les Bambinoux.

Nous sommes allés visiter la ferme équestre, la caserne des pompiers, et surtout nous avons fêté Halloween, c'était trop bien !

Et comme tous les ans l'arbre de Noël s'est tenu le vendredi 5 décembre !





La façade sera repeinte au printemps

> LA POSTE TRANSFORMÉE EN TROIS BUREAUX.

A l'heure où vous lirez cet article, les aménagements intérieurs seront terminés.

Le rez-de-chaussée a été transformé en trois bureaux de 17 m², une salle d'attente et une tisanerie. L'entrée se fait du côté parking de la mairie. Mme Guilbaud, orthophoniste et thérapeute est la première à y installer son activité professionnelle. Nous lui souhaitons une bonne installation.

Ces bureaux sont communaux, deux sont toujours disponibles, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.



> OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Au cours des vacances de la Toussaint, ce sont dix jeunes de la commune, âgés de 16 et 17 ans, qui ont participé à des ateliers de travaux sur la commune. Ils ont été encadrés par des agents du service technique pour : peindre le local technique à la salle Émeraude, nettoyer des chaises, entretenir le cimetière, balayer des feuilles mortes, enlever le lierre sur le mur du cimetière, laver la main courante au stade de foot. Les agents ont montré bienveillance et enthousiasme à transmettre leur savoir-faire.



Pendant cinq matinées, les jeunes ont mis leur énergie, leur bonne humeur et leur courage pour effectuer ces tâches. Nous les remercions vivement pour leur motivation et leur travail.

Deux matinées ont été programmées à Noël et d'autres activités seront proposées pendant les vacances scolaires de l'année 2020.





> LES SENIORS ET LE NUMÉRIQUE

Des seniors au service d'autres seniors ! Belle solidarité pour apprendre à mieux maîtriser l'ordinateur, envoyer un mail, gérer des photos, s'entraîner au traitement de textes....

Pendant dix séances de 1h30, le jeudi ou le vendredi matin, à la mairie ou à la salle informatique de la communauté de communes, tous se sont appliqués à travailler, à apprendre et mémoriser pour un meilleur usage de cet outil devenu incontournable. D'autres séances seront programmées pour l'année 2020.

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie si vous êtes intéressés.



**N'OUBLIEZ PAS
LA PROCHAINE COLLECTE
DU DON DU SANG
JEUDI 16 JANVIER 2020
A LA SALLE ÉMERAUDE**



> MARCHÉ DU SOUVENIR

Projection du film "Et je choisis de vivre"

En souvenir des enfants disparus, nous avons organisé des "marches du souvenir" sur Chavagnes et la Rabatelière. Ces temps, nous avons permis de vivre des rencontres et des échanges émouvants et intenses.

Dans la continuité de cette démarche, nous proposons la projection du film "Et je choisis de vivre", un film sur le deuil et la manière d'aborder le deuil avec un proche, avec des témoignages enrichissants et réconfortants.

La projection aura lieu le vendredi 27 mars à 20h30 et le dimanche 29 mars à 15h, à l'espace Molière Chavagnes-en-Paillers.

Les places seront en vente au Scamba à partir du 2 mars au tarif de 3,50 €.



Amande et son conjoint Guillaume ont été frappés par le décès de leur fils Gaspar à la veille de son 1^{er} anniversaire.

Le film nous transporte sur les sentiers de la Drôme, dans des paysages magnifiques.

Amande en compagnie de Nans son guide accompagnateur, va à la rencontre, tout au long de son parcours, de personnes qui comme elle, ont connu l'épreuve de la perte d'un être cher.

Toutes ont un point commun : avoir traversé le deuil en puisant en elles des ressources insoupçonnées.

Un film-documentaire, à la fois sensible, émouvant, rempli d'espoir et de vie.

À la suite du film, l'association JALMALV et la fédération départementale de Familles Rurales proposeront un échange/témoignages pour ceux qui le souhaitent ; et Anne Bouchard nous présentera son livre : "Hope, un souffle d'espoir pur" (<https://fr.ulule.com/hope-souffle>).



ANTENNE NORD-VENDEE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Comité de Vendée de la Ligue contre le cancer est présent dans votre commune et celles des alentours, grâce à des bénévoles qui s'investissent au sein de leur antenne pour pouvoir :

-Mettre en place en milieu scolaire et en entreprises etc... **des actions de prévention** (ex : tabagisme etc.....)

et **Promouvoir les dépistages** (ex : cancers du sein et colorectal)

-Aider les malades et leurs proches (Activités Bien-être à Montaigu et à la Chimotais (Cugand), Ecoute auprès des malades etc....)

-Participer à diverses manifestations au profit de la Ligue contre le cancer (ex : concerts , marches etc...)

Pour assurer ces nombreuses actions nous avons besoin de vous

D'autre part, le Comité de Vendée de la Ligue contre le cancer participe **au financement de projets de recherches sur la maladie** (en donnant la priorité aux équipes de chercheurs du Grand-Ouest)

Aussi *si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour qu'ensemble nous continuions à faire reculer la maladie*, rejoignez nous au sein de notre Antenne (chacun pouvant contribuer à sa façon à l'élan bénévole)

Renseignements auprès des référents bénévoles de l'Antenne Nord -Vendée de la LCC :

-Mme Bonnaudet Gaby 0660702864

-Mr Barneaud Robert 0698103483



La MSA Loire-Atlantique - Vendée se mobilise en organisant des Ateliers Nutrition

Bien se nourrir pour rester en forme

Réunion d'information
animée par Manuella REMAUD,
diététicienne

Inscriptions
aux ateliers
à l'issue de
la réunion

MARDI 28 JANVIER 2020 À 10H00
Espace Charles Madras - 8 place de la Mairie
ESSARTS EN BOGAGE



Pour tout renseignement, contactez
la MSA Loire-Atlantique - Vendée
au 02 40 41 30 83



AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : automobilistes, cyclistes, piétons, vivons tous ensemble dans un cadre apaisé

Dossier élaboré avec l'appui de l'école de conduite Thimopi

Les travaux des 2 premières phases de l'aménagement du centre bourg touchent à leur fin. A mi-parcours de ce chantier d'envergure, un premier bilan peut être fait sur les aménagements et leurs intérêts, avec un rappel pour chaque usager - automobiliste, cycliste ou piéton - de quelques règles et recommandations, pour se les approprier.

Au 1^{er} semestre 2019, l'arrière de la Mairie, la rue de la Petite Maine et le Jardin des Souvenirs ont fait peau neuve. Le changement le plus impactant est la création d'un parking de 45 places, situé idéalement en cœur de bourg et qui a été très rapidement investi tant par les riverains que par les usagers. Cet emplacement offre la possibilité de se stationner en un seul point pour se déplacer à pieds jusqu'à son rendez-vous ou pour faire ses courses, grâce à la création de plusieurs cheminements doux.

Au 2nd semestre 2019, la rue du Général de Gaulle et la place des Arcades ont subi à leur tour un lifting bienvenu. Après 6 mois de travaux, chacun redécouvre aujourd'hui des espaces de vie partagés, avec du stationnement renouvelé, des trottoirs élargis et un espace pour la circulation automobile repensé pour plus de sérénité.

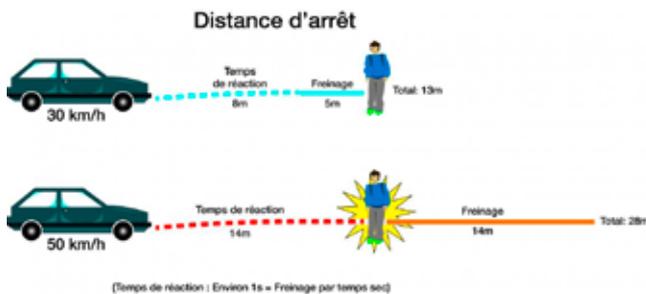




JE SUIS... AUTOMOBILISTE

ZONE 30

- 3 objectifs poursuivis dans une zone 30 :
 - **renforcer la sécurité** des usagers locaux et, en particulier, celle des personnes qui sont les plus vulnérables (piétons, cyclistes, enfants, personnes âgées ou handicapées...), dans des espaces aménagés pour permettre la limitation de la vitesse ;
 - **créer un environnement favorable à la vie locale** dans un espace où les échanges et la vie sociale dominant ;
 - **favoriser le partage de la voirie** pour une circulation apaisée.
- concrètement, un arrêté municipal définit le périmètre au sein duquel la vitesse est limitée à 30km/h dans toutes les rues qui le composent (cf. périmètre sur plan p.14 et 15). Il n'y a pas de panneau de rappel : des panneaux marquent chaque entrée et sortie de zone (cf. ci-contre). Un marquage au sol en entrée de zone renforce l'information des automobilistes.

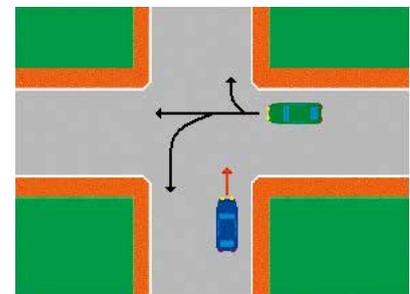


	30 km/h	50 km/h	70 km/h
CHANCES DE SURVIE	90 %	20 %	0 %
RISQUES D'ÊTRE TUÉ	10 %	80 %	100 %

- quels effets positifs sont constatés ?
 - **baisse des risques d'accident** :
 - forte diminution des distances d'arrêt des véhicules,
 - en cas d'accident avec un piéton, la probabilité de le tuer passe de 80 % à 50 km/h à environ 10 % à 30 km/h.
 - **limitation de la pollution sonore** de la rue, avec une forte diminution du bruit des véhicules, ce qui permet d'instaurer un climat plus serein, propice au développement de la vie locale.

PRIORITÉ À DROITE

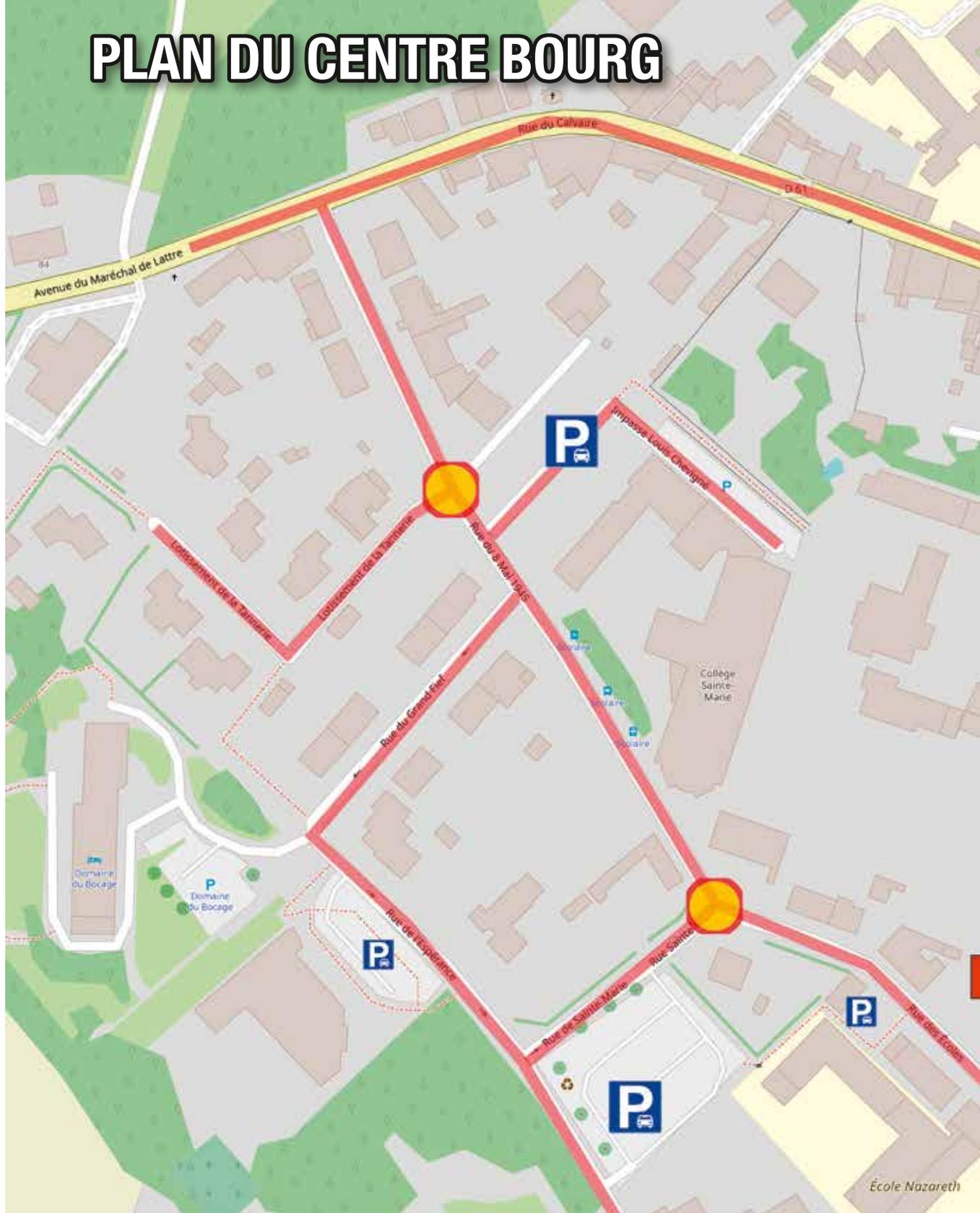
- la **priorité à droite est la règle de base du Code la Route, instaurée depuis 1927**. Définie par l'article R415-5, cette règle indique que, dès lors qu'une intersection entre plusieurs voies ne comporte pas de signalisation, il faut céder le passage à droite quand on l'aborde.
- **en zone 30**, au fil des aménagements de voirie, le choix a été fait d'instaurer les **priorités à droite pour chaque intersection, d'où l'absence de signalisation**. L'objectif poursuivi est de limiter les prises de vitesse excessives de la part des véhicules de la voie principale en ne leur accordant pas la priorité. Cela facilite aussi l'insertion des véhicules venant des voies secondaires dans la circulation. **Cela oblige tous les automobilistes à rester prudents et attentifs à leur conduite**.
- comment cela fonctionne-t-il concrètement ?



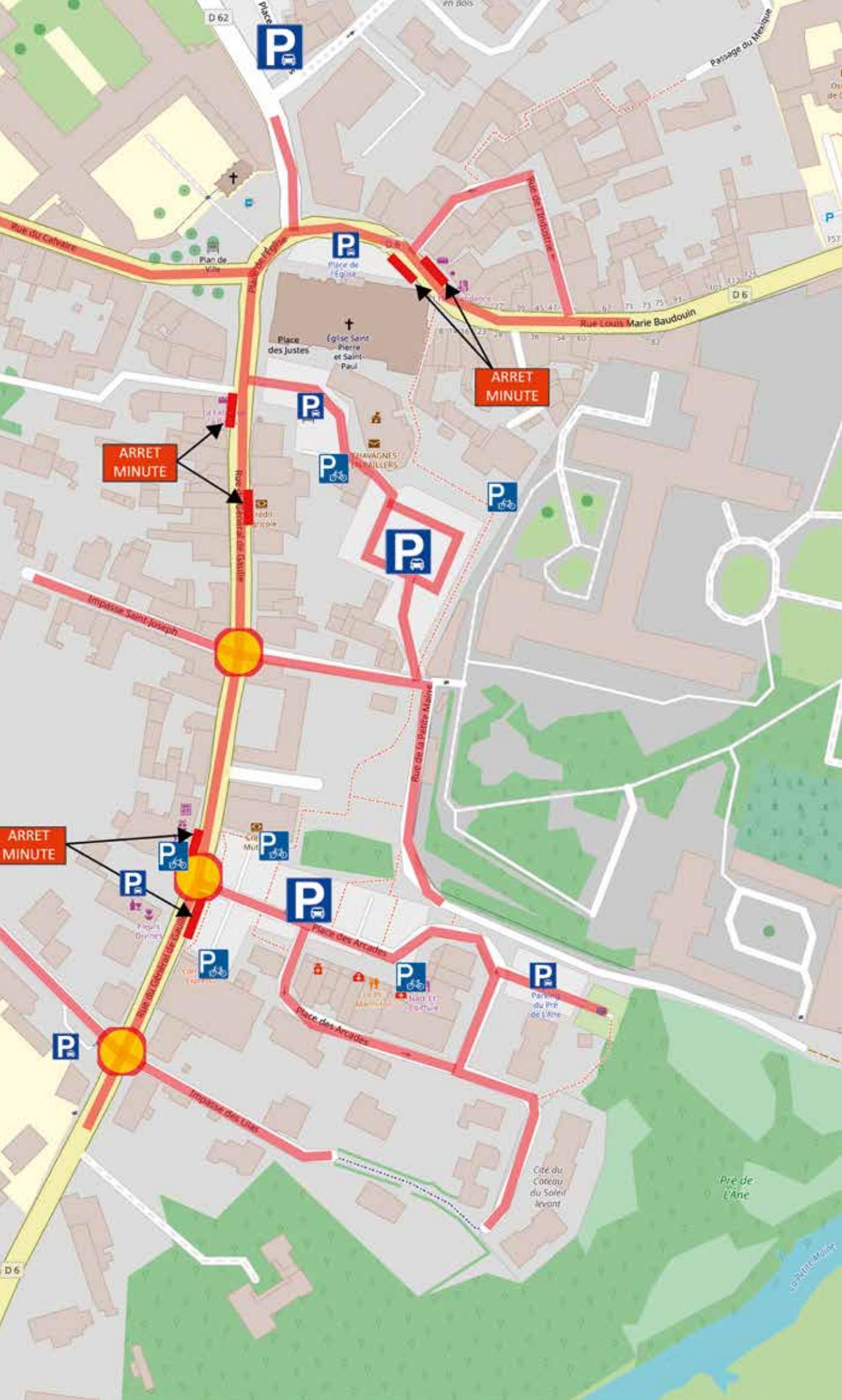
- **5 carrefours sont actuellement concernés sur le Centre bourg mais aussi dans le secteur des écoles** (cf. plan p.14 et 15).
- **vigilance réciproque et invitation à la courtoisie** :
 - la **priorité à droite n'est pas une autorisation donnée à l'automobiliste prioritaire de s'engager en toute liberté** : il doit d'abord s'être assuré que le véhicule venant de la gauche devant lui laisser la priorité est bien vigilant et le laisse passer (**principe de prudence**) ;
 - le **véhicule qui doit laisser la priorité à droite** à un carrefour n'a pas nécessairement besoin de s'arrêter à ce carrefour mais **doit s'approcher à vitesse réduite** afin d'observer s'il y a un véhicule en approche qu'il devra laisser passer le cas échéant.



PLAN DU CENTRE BOURG



-  **ZONE 30**
-  **CARREFOUR AVEC PRIORITÉ A DROITE**
-  **PARCS DE STATIONNEMENT**
-  **ARRET AUTORISÉ POUR 5 A 10 MIN**
-  **STATIONNEMENT VELOS**





JE SUIS... AUTOMOBILISTE

STATIONNEMENT

- Avec les nouveaux aménagements, le centre-bourg compte un nombre de places de stationnement conséquent, à proximité immédiate des commerces et services (cf. plan p14 et 15).



- Différents types de stationnement sont proposés dans le centre-bourg :

- des **parcs de stationnements sans limitation de durée** (arrière Mairie, place des Arcades, placette entre la cave et le tabac-presse, rue de la Petite Main, place des Martyrs),
- des **aires d'arrêts minute** : le long de la rue de Gaulle. Un panneau les signale et la durée d'arrêt est limitée entre 5 et 10 minutes, le temps de faire quelques achats.



- Comment se garer ?

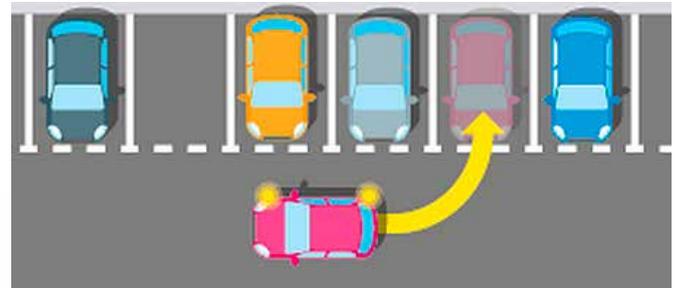
ce qui est interdit

- **se stationner sur le côté opposé de la voie**, en sens contraire à la circulation
- **s'arrêter ou se stationner sur une place PMR**, sans titre l'autorisant
- **s'arrêter ou se stationner sur le trottoir** (même devant son garage ou accès)



recommandations pratiques :

- **se stationner à reculons** : cela permet de sortir en sécurité de sa place de parking
- **se stationner une seule fois pour ensuite se déplacer à pied** : cela limite l'usage des véhicules. Marcher, c'est bon pour la santé et pour la planète !



SPECIAL / AMENAGEMENT CENTRE BOURG



Parcs de stationnements sans limitation de durée

BONNES PRATIQUES ET VIGILANCE VIS-À-VIS DES AUTRES USAGERS

- **toujours être vigilant par rapport aux piétons et à leur comportement** (laisser la priorité aux passages piétons, faire attention aux enfants, ne pas entraver la circulation des piétons),
- **ne pas doubler les vélos trop près, être attentif aux signaux des cyclistes** (pour tourner par exemple), leur laisser la priorité à droite au même titre que les autres véhicules,
- **dans un alternat, toujours arriver avec prudence et en adaptant son allure de façon à pouvoir stopper son véhicule jusqu'au dernier moment.** Le véhicule qui a l'obstacle devant lui ou le panneau d'alternat rond doit s'arrêter pour laisser les véhicules arrivant en face passer. Cependant, si un véhicule non prioritaire est déjà engagé dans l'alternat, le véhicule circulant dans le sens prioritaire arrivant à l'alternat doit être vigilant et le laisser passer.



QUELLE VITESSE À L'APPROCHE DU CENTRE-BOURG ? L'EXEMPLE DE LA RUE DE LATTRE, À LA « BOUE SACRÉE »

Avec l'acquisition d'un radar pédagogique mobile, la commune a la possibilité d'effectuer régulièrement des campagnes de prévention et de faire des mesures de vitesse sur quelques semaines en divers points du territoire. L'objectif est double : rappeler les limitations à respecter et vérifier les vitesses pratiquées sur la zone mesurée.

Une campagne s'est déroulée au mois de juin dernier à la « Boue sacrée », rue de Lattre (RD 61 - Route des Brouzils), avec les résultats ci-contre, comptabilisés sur une base moyenne de 860 véhicules/jour en sens entrant et 980 véhicules/jour en sens sortant.

Dans les 2 sens, les résultats sont très similaires : **plus de 2/3 des automobilistes respectent la limitation de vitesse** sur cette partie de la route départementale, située à proximité immédiate du centre bourg. Si les graphiques répartissent les automobilistes en 3 tranches de vitesse, une statistique complémentaire confirme la vigilance de la plupart des automobilistes : **la vitesse de 85 % des automobilistes est inférieure ou égale à 55 km/h.**

Continuons de rester vigilants. De nouvelles campagnes se poursuivront pour rappeler les dangers de la vitesse, afin de préserver un cadre de vie de qualité et respecter tous les usagers de la route.



JE SUIS... CYCLISTE

RÈGLES DE CIRCULATION

- obligation de circuler sur la route ou sur les pistes aménagées,
- circulation interdite sur les trottoirs ou cheminements piétonniers (sauf enfants de moins de 8 ans, à vitesse très réduite et à conditions de ne pas gêner les piétons),
- en zone 30, possibilité de prendre les sens uniques à contre-sens, sauf contre-indication par panneau ou s'il y a une voie aménagée pour les vélos (ex : rue Ste Marie),
- forte recommandation pour le port du casques pour tous (obligatoire pour les moins de 12 ans),
- bien penser à se rendre visible (gilet fluo et bon éclairage du vélo).



STATIONNER SON VÉLO

- Des appuis vélos sont à disposition dans plusieurs points du centre bourg, permettant d'accrocher son vélo avec un cadenas. Les emplacements sont matérialisés sur le plan (p. 14 et 15) avec le picto ci-contre.



Appuis vélos

QUELQUES PRÉCISIONS

- les **engins de déplacements électriques** (trottinette électrique, hoverboard...) doivent circuler comme les vélos en agglomération, c'est-à-dire sur les pistes cyclables ou sur les routes limitées à moins de 50 km/h. Cela ne concerne pas les fauteuils électriques, ni les skate-boards, les patinettes sans moteur ou les rollers... qui sont considérés comme piétons.
- les **deux-roues motorisés** (scooter, moto, mobylette) doivent suivre les mêmes règles que les automobilistes.



JE SUIS... PIÉTON

DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS PENSÉS POUR LES PIÉTONS

- sécurité des traversées de route grâce aux plateaux et à la zone 30,
- trottoirs élargis dans la rue de Gaulle (déplacement plus confortable et sécurisé),
- cheminements doux et variés, dans un cadre apaisé, notamment entre la place de l'Eglise et la place des Arcades en passant par l'arrière de la Mairie et le Jardin des Souvenirs,
- installation de bancs pour prendre le temps de faire des pauses et profiter du cadre,
- cheminements plus adaptés pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes.



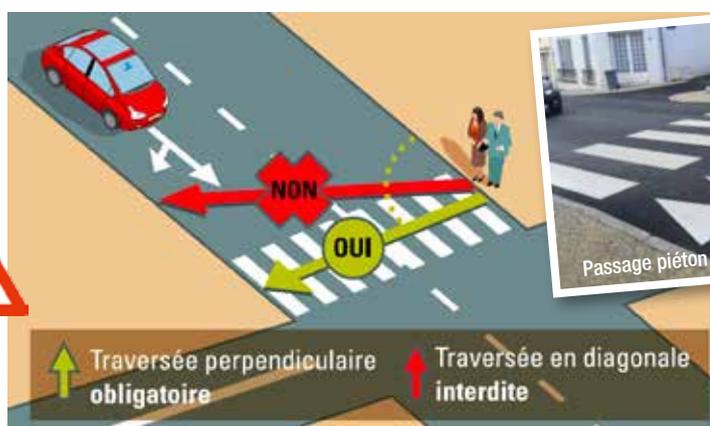
Rue de Gaulle



Place des Arcades

QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR LES PIÉTONS

- le piéton doit se déplacer sur les trottoirs ou cheminements doux créés à cet effet.
- être visible est important, notamment pour les enfants (port d'un gilet fluo recommandé),
- la traversée de la route est fortement recommandée sur les passages piétons matérialisés, et doit s'effectuer perpendiculairement à la route,
- s'il existe un passage piéton à moins de 50 mètres, les piétons doivent l'utiliser,
- il est hors de question pour le piéton de mettre en danger sa vie, il doit toujours être attentif à la situation de la rue : par exemple, montrer son intention de traverser facilite la compréhension des automobilistes,
- ne jamais faire demi-tour au cours d'une traversée de rue : cela risque de surprendre les automobilistes,
- utiliser son téléphone peut réduire la concentration visuelle et l'attention. Avec un casque, un volume trop élevé pour écouter de la musique ne permet pas de percevoir les bruits environnants.



Passage piéton

CALENDRIER PRÉVISIONNEL POUR LA SUITE DES AMÉNAGEMENTS

2020

- Printemps-été : renouvellement de la conduite d'eau potable de la place des Justes jusqu'au Chemin du Pré Biais et jusqu'au Pontereau.
- Automne : aménagement de la rue du Calvaire.

2021

- Aménagement de la place des Justes.

2022

- Aménagement de la place de l'église et du haut de la rue Louis-Marie-Baudouin.

AUTRES AMÉNAGEMENTS EN PERSPECTIVE :

Dès début 2020 lancement d'études concernant des aménagements de sécurité pour d'autres rues en agglomération et pour des traversées de villages.
Travaux d'enfouissement sur les routes départementales en agglomération, en prévision de l'arrivée de la fibre optique.



› COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

Les dernières évolutions dans l'environnement de la Plaine des sports.

Pour permettre un accès facilité, la signalétique directionnelle, qui distribue les différentes entrées du complexe sportif, en façade de la salle de sports/salle de gym et de la salle de tennis de table/danse, a été revue aux couleurs de la commune. L'arrière du bar de la salle de sports a été ré-aménagé : deux meubles évier et deux meubles frigos, tout inox, sont venus remplacer les tablettes vieillissantes. Cet équipement devrait faciliter le quotidien des clubs lors de leurs manifestations.



Une banderole a été installée à l'entrée de la salle, pour rappeler aux joueurs, à leurs dirigeants ainsi qu'aux spectateurs, les règles de bonne conduite à respecter. La Saint Louis générale a fait l'acquisition d'un vidéo-projecteur pour la salle de réunion et d'un écran TV dans le bar de la salle de sports ; la municipalité a financé les adaptations et l'installation de cet équipement. Le club de foot a financé et équipé le terrain de foot B de 2 buts latéraux rabattables, la commune a complété l'équipement avec les 2 mêmes buts. Haies de tuyaux et grillages autour du terrain de football ont disparu pour ouvrir encore un peu plus l'espace pour rejoindre plus facilement le terrain multisports.

› BCCF VENDEE

BCCF VENDEE = Une place pour TOUS !

Le BCCF VENDEE (Basket Chauché Chavagnes St Fulgent) a relancé cette saison sa section sport adapté avec sa section BASKIN (Basket-Inclusif).

Le temps d'un instant les personnes en situation de handicap et les personnes valides se retrouvent autour d'une passion commune, le BASKET. Nous sommes en recherche de personnes motivées en situation de handicap ou non pour venir étoffer notre section. Expert ou débutant, chacun a la possibilité de donner le meilleur de lui-même, de marquer des points et de contribuer au jeu d'équipe.

BASKIN a été créé en septembre 2018 et l'activité est pilotée par Coralie DALLET, éducatrice en cours de formation (licenciée séniors du club) et Jimmy TURCAUD (licencié séniors du club) ainsi que Sabrina AUBRY (salariée du club). Les séances sont programmées un samedi sur deux à Chauché de 10h30 à 12h. Plus d'infos sur le site du club www.basketchauche-chavagnes-stfulgent.fr



Joueurs BASKIN avec les maillots officiels



Joueurs BASKIN au tournoi avec le SMASH le 23/11/2019

Vous êtes tous conviés à venir participer pour découvrir cette pratique sportive autour du basket. Un championnat est en cours d'élaboration avec les clubs du SMASH, CLISSON, OREA BASKIN (Nantes), pour l'année 2020 !



Culture, sports, loisirs

> BILLARD CLUB LES GAVROCHES

20^e Open de Billard du 8 au 11 Novembre 2019

Un Open réussi avec une influence importante

L'open des Gavroches est un rendez-vous important pour tous les joueurs de billard de la région. Cette année pour la 20^e édition, il se déroulait sur 3 jours.

Le club recevait les écoles Jules-Verne et Nazareth le vendredi après-midi pour un moment de jeu et de découverte.

Le bilan du week-end est très positif, l'affluence a été très importante le Samedi avec 29 quintes (équipes de 5 joueurs) et le Dimanche pour le challenge des Gavroches avec 13 clubs représentés de 13 joueurs chacun.



Une très belle affluence tout au long du week-end



équipe des Gavroches

La soirée a été clôturée par un apéro-concert très apprécié. Le lundi, place aux compétitions individuelles avec 143 joueurs inscrits. Les résultats et les photos de l'événement sont en ligne sur notre site Facebook « Billard Club Les Gavroches ».

C'était la dernière édition organisée à la salle Émeraude. Un grand merci à tous nos partenaires et à toutes les personnes qui ont participé à leur manière à la réussite de cette aventure.

Le prochain tournoi sera organisé en collaboration avec la Fédération Française de Billard, il se déroulera au complexe sportif le week-end du 3 et 4 Octobre 2020. Au programme : la coupe des Pays de La Loire FFB et le début des championnats FFB.

> EWEC RANDO ET TRAIL

L'association EWEC organise pour la 13^e édition une rando et un trail sans compétition semi nocturne gourmand le 4 AVRIL 2020 autour du barrage de la bultière avec des nouveaux parcours au départ de la base d'aviron.

Pour la rando : départ de 17h à 19h et pour le trail à 20h sur une distance de 9, 13, 17 km suivi d'un repas vendéen et une superbe animation avec le groupe de danseurs et danseuses DYNAM.

RENSEIGNEMENTS : Tél. 06 30 83 88 05 ou 06 08 36 38 78

Internet : www.ewec1158.fr - [f EwecEwec](https://www.facebook.com/EwecEwec)

Une inscription en ligne sera mise en place et une inscription courrier

Amies et amis randonneurs et traileurs venez nombreux découvrir ce magnifique endroit qui sera animé aussi par un groupe de Djembé.



› FOYER DES JEUNES

De nouvelles têtes dans les bureaux jeunes et adultes du Foyer des Jeunes !

L'année 2019-2020 est lancée au Foyer des Jeunes, et nous accueillons cette année quelques nouvelles têtes au sein des bureaux jeunes et adultes !

Le bureau jeunes est composé de 9 personnes. Simon Coutaud, Mathis Durand et Tristan Gilbert, qui garde la présidence, accueillent cette année 5 nouvelles recrues : Jules Allain, Enzo Cailleau, Nathan Berthomé, Arthur Borget et Flavie David.



Le bureau adultes, composé de 22 personnes, accueille 2 nouveaux arrivants : Caroline Millasseau et Franck Graveleau. Changement de taille cette année puisque Yannick Gilbert et Simon Gouraud, tout deux présidents depuis plusieurs années, cèdent leur place et passent vice-présidents aux côtés de Carole Moreau, la nouvelle présidente du Foyer des Jeunes !



Les activités et évènements du Foyer des Jeunes !

Cette année, le Foyer des Jeunes compte 59 jeunes inscrits, âgés de 13 à 17 ans !

L'année a commencée avec une soirée d'intégration, au Foyer, mélangeant tous les jeunes et adultes autour de mini-jeux, organisés spécialement pour l'occasion, puis d'un repas !



Les jeunes jouant à des mini-jeux lors de la soirée d'intégration !



Les jeunes, et adultes accompagnants, au Foyer après la sortie Karting Laser Game !

Pendant les vacances de la Toussaint, les jeunes ont passé l'après-midi du 30 octobre à l'Autre Usine à Cholet. Là-bas, ils ont profité du Karting et du Laser Game et ont terminé la journée autour d'un hot-dog frites !

Ce n'est que le début puisque nous partons en week-end au ski du 31 Janvier au 2 Février 2020 !

Une autre date importante pour nous, mais aussi pour vous, à noter dans vos agendas : les 24 et 25 avril ainsi que les 1^{er} et 2 mai 2020 pour le retour des séances de variétés !!! À très vite !!!

› THÉÂTRE DES 4 MOINEAUX

Séances 2020

« Coquin de sort » - Comédie en 3 actes d'Andrée ROBIN-LIGOT

« Dans une maison de retraite aux résidents hauts en couleur, la police introduit, à l'insu de tous, une « Marie Pervenche » de fortune afin d'éclaircir le mystère des décès inattendus et inexplicables qui se produisent chaque mois, depuis plus d'un an, chez les plus fringants des pensionnaires, avec la régularité d'un métronome. »

Dates des représentations – Espace Molière

- samedi 18 janvier à 20h30
- dimanche 19 janvier à 15h00
- vendredi 24 janvier à 20h30
- samedi 25 janvier à 20h30
- samedi 1^{er} février à 20h30
- dimanche 2 février à 15h00
- vendredi 7 février à 20h30
- samedi 8 février à 20h30
- dimanche 9 février à 15h00



Avis aux amateurs !

La troupe recherche de nouveaux comédiens, techniciens (...) pour les prochaines saisons !

N'hésitez pas à prendre contact via la page facebook ou en contactant notre présidente, Sophie Brodu.

Possibilité de réserver au Scamba à partir du 6 janvier : 02 51 43 70 06



Culture, sports, loisirs

> LE JARDIN DU LIVRE

Un nouveau dynamisme à la bibliothèque

Une mise en réseau réussie, un nombre de lecteurs croissant, des achats réguliers de livres, un nouvel aménagement de l'espace jeunes prévu pour 2020 : autant de preuves d'une belle vitalité.

Après une année de fonctionnement en réseau, on peut parler de réussite totale : en effet, chaque lecteur peut accéder à l'ensemble des références des 13 bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent / Les Essarts, par le biais des réservations sur le portail internet mediatheque.ccfulgent-essarts.fr ou en se déplaçant sur les sites. Avec l'achat de nouveaux livres 4 fois par an (au total 340 nouveaux livres en 2019 pour Chavagnes), c'est une belle offre de livres (albums, romans, BD et autres documents), et de DVD (aux Essarts et à Saint-Fulgent) qui est proposée.

L'espace jeunes va être relooké, courant 2020, dans le but d'offrir aux enfants et ados d'agréables moments de lecture dans un environnement adapté.

Une date à retenir : le samedi 18 janvier 2020, de 10h à 11h30, Alain Boucher de la Rabatelière viendra proposer et dédicacer son livre « Ah, ces mots dits : des colliers de perles ! », recueil d'expressions d'enfants à l'école, en famille, au sport... glanées au cours de sa carrière de professeur des écoles.

Rappel des horaires des permanences :

- mercredi de 10h à 11h30
- vendredi de 16h30 à 18h
- samedi de 10h à 11h30

Les permanences sont des moments privilégiés de partage avec les lecteurs. N'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles !



> FOLKA-DANSE

À FOLKA-DANSE, On y danse, on y joue, on y chante, juste pour le plaisir.



*La Grange à Baptiste aux Chênes
ux Herbiers le 27 novembre*

Dans l'association Folka-Danse, on pratique :

- à l'atelier : danses traditionnelles de toutes les régions de France et du Monde,
- à la Grange à Baptiste : les noces de 1938 et 1945 et le bal de la Libération.

Le début de saison est très satisfaisant avec un engouement pour les danses traditionnelles et une bonne participation aux ateliers du mercredi soir et du samedi matin. Ce trimestre, nous avons accueilli Sylvain Legay pendant 2 séances pour découvrir les bourrées du Berry et du Morvan. Pour nous initier aux danses du Sud-Ouest, c'est Marcelle Morvant qui a répondu à notre demande, et on reviendra le 25 janvier.

Le partenariat Air de Rien, et Vie Danse et Folka-Danse, pour la soirée Contes et Chants, suivie du Bal, le 17 novembre, à Bazoges en Pailiers, est une belle expérience, agréablement appréciée par la centaine de participants.

Cette année, c'est à La Rabatelière, dans la salle de la Petite Maine rénovée qu'aura lieu notre bal annuel, le **samedi 14 mars 2020**.

La Grange à Baptiste maintient un programme de sorties soutenu dans les EHPAD, clubs et CCAS ou fêtes de familles.

Elle reçoit à chaque représentation un accueil très chaleureux car elle transmet un vrai bonheur à son public. Le planning de cette saison est complet et la programmation pour 2020/2021 est en cours.

Vous pouvez nous retrouver sur <https://folka-danse-vendee.fr> et lagrangeabptiste.com



Soirée dansante à la salle des Mottais à Bazoges en Pailiers

› TÉLÉTHON

Organiser des animations pour aider les malades et faire avancer la recherche

Une nouvelle fois le comité d'organisation a proposé diverses animations au profit du Téléthon, sur les communes de Chavagnes-en-Pailiers et de la Rabatelière. Nouveauté cette année : le Puzzl'Thon!

A l'initiative de Marie-Pierre Gilbert et Catherine Coutaud, passionnées de puzzles, il a été organisé un Puzzl'thon dans le cadre des animations du Téléthon. L'objectif de ce défi par équipe étant de déposer le plus de pièces de puzzles, sur 12 heures. Défi relevé par 12 équipes, occasion d'échanges et partages en famille ou entre amis. Au total, ce sont 52 262 pièces qui ont été posées. Une belle réussite !

Dans l'après-midi, une pause lecture de conte par Anne Bouchard, comédienne et auteure de « Hope un souffle d'espoir pur » a été appréciée par petits et grands, tout comme les gourmandises prévues par Les P'tits Loups. Ces derniers avaient également organisé un concours de dessins d'enfants.

Différentes randonnées (pédestres, motos, voitures anciennes, meules) ont eu lieu le dimanche matin, malgré une météo capricieuse. Ce sont 15 985 kms qui ont été parcourus.

Le collège Ste-Marie s'est joint à nous avec une vente de gâteaux « Bijou » organisée pour aider trois associations, dont l'AFM Téléthon. Nous attendons actuellement les résultats définitifs de la collecte.

Merci à l'ensemble des participants, les bénévoles, associations, et collégiens, pour leur soutien et leur contribution.



› MARCHÉ DE NOËL

Le premier marché de Noël de la Déderie s'est déroulé le samedi 30 novembre.

Un comité d'organisation s'est créé pour l'évènement supporté par l'association Jazz à la Déderie.

L'ambiance était chaleureuse et festive malgré la météo.

17 exposants étaient présents et on a pu déguster des galettes, des crêpes et bien-sûr du vin chaud.

Les organisateurs remercient les bénévoles et les visiteurs.

L'évènement sera renouvelé le 28 novembre 2020.





> ASSAINISSEMENT COLLECTIF : UN DIAGNOSTIC ET UN RÉFÉRENCIEMENT POUR UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Depuis novembre 2019, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts a lancé un diagnostic de l'assainissement collectif sur son territoire.

L'objectif de cette étude est d'identifier l'origine des problématiques en assainissement (présences d'eaux parasites dans les réseaux, insuffisance de capacité de traitement au niveau des stations d'épurations, ...).

Cet état des lieux permettra à la collectivité de bâtir un programme d'investissement sur 10 ans, en priorisant les actions à mener, dans une logique d'optimisation du service et de maîtrise du coût de l'assainissement.

Ce travail s'accompagnera d'une **numérisation de l'ensemble des réseaux d'eaux** pluviales et d'eaux usées. La collectivité disposera ainsi d'une meilleure connaissance de son patrimoine. Ce géoréférencement permettra également d'anticiper de futures obligations réglementaires en ayant une précision fine de l'emplacement des réseaux.



Pour l'accompagner dans cette démarche de recensement, la Communauté de communes a mandaté le **bureau d'étude IRH**. L'étude devrait se poursuivre jusqu'à l'été 2021.

Cette étude est subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ainsi que par le Conseil départemental de la Vendée.

Dans le cadre du diagnostic du réseau d'eaux usées, des **inspections fumigènes et des reconnaissances de terrain en journée et de nuit (ouverture et inspections des regards, ...)** seront effectuées par le bureau d'études **IRH** sur l'ensemble des communes du territoire.



Cette opération (pour les inspections fumigènes) consiste à insuffler de la fumée dans le réseau d'assainissement d'eaux usées de la rue (sur domaine public ou servitudes privées), afin de contrôler la nature des raccordements de chaque habitation.

La fumée utilisée pour effectuer ces contrôles est inodore et inoffensive : il s'agit de paraffine alimentaire.

En amont des tests, une information spécifique sera donnée secteur par secteur afin de prévenir chaque habitant.

Pour éviter l'introduction de fumée dans votre habitation au moment de l'opération, vérifiez qu'il y ait de l'eau dans les toilettes et dans les siphons... et assurez-vous que ces derniers soient bien étanches.

La réalisation de ces inspections sur les communes est prévue durant l'année 2020.

Les pompiers et la gendarmerie seront avertis de la date de démarrage et de l'arrêt des inspections.

Renseignements :

Communauté de communes - Service assainissement
02 51 43 81 61 - assainissement@ccfulgent-essarts.fr

> TAPA

T'as pas du fumier pour mon jardin ?

Un mini marché d'agriculteurs locaux pour le jardinier

Le samedi 7 mars 2020 après-midi de 14h à 16h, l'association des agriculteurs du Groupement d'Etude et de Développement Agricole (GEDA) du canton de St Fulgent organise comme tous les ans une opération T'AS PAS ? sur la commune de Chavagnes-en-Paillers au niveau du stade.

A cette occasion, fumier, lombricompost, petites bottes de paille, de foin seront vendus aux jardiniers amateurs du canton. C'est l'occasion d'échanges nombreux et intéressants entre jardiniers et agriculteurs, aussi bien sur les techniques agricoles (et potagères !) que sur le métier d'agriculteur en général.



Pascal DROUIN, Agriculteur de Chavagnes-en-Paillers et président du GEDA du canton de St Fulgent

BIENVENUE À

La Fabrik des manuels

Après 20 ans d'expérience de tapissière, Emmanuelle a décidé de créer son entreprise de restauration d'assises de tous styles dans la tradition, de créations uniques de fauteuils originaux, de l'ancien et du contemporain.



Elle voulait aussi partager son expérience de tapissier décorateur et proposer aux gens la possibilité de restaurer un fauteuil, un travail qu'ils n'auraient pas osé faire seuls.

Pour cela, elle vous propose plusieurs cours à la carte en s'adaptant à la demande, les cours se font à l'atelier de la Déderie.

Contact : Emmanuelle Herisset
509, La Déderie - 06 79 80 08 11
f La fabrik des manuels
lafabrikdesmanuels@orange.fr

Ambiance Nature

Dorian et Loïc Laporte se sont installés, depuis mai 2019, à Chavagnes-en-Paillers.

L'entreprise avait été créée à la Rabatelière en 2011. Dorian venait d'obtenir son bac pro paysager.



Les 2 co-gérants vous proposent leurs aides et leurs idées pour l'entretien et l'aménagement des jardins, plantations, allées, gazon, massifs paysagés, portails.

Leurs spécialités est la clotûre.

Possibilités d'avantages fiscaux sur les entretiens annuels ou ponctuels.

L'entreprise se situe 18 ZA Les Chênes
02 51 42 36 15 - 06 83 95 35 87
dorian.ambiancennature@gmail.com

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



8 RÉFLEXES À ADOPTER

1 Vous voulez faire des économies d'énergie?
Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller FAIRE.

2 Les services publics ne démarchent jamais!
Attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou de votre fournisseur d'énergie.

3 Démarché ? Ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne signez jamais le jour même. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.

4 Ne vous précipitez pas : Demandez un devis et comparez avec d'autres offres.

5 Méfiez-vous des offres trop alléchantes!
Vous n'avez pas nécessairement droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être bien inférieures aux promesses.

6 Si vous avez contracté un crédit, ne signez pas l'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés.

7 Un litige ? Pensez aux associations de consommateurs pour vous aider.

8 Les pratiques d'une entreprise vous semblent frauduleuses ?
Contactez la DGCCRF.

Infos pratiques

DEPUIS LE
23 DÉCEMBRE 2019
LE SERVICE URBANISME
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS DE
ST FULGENT/LES ESSARTS REÇOIT
LE PUBLIC, SANS RENDEZ-VOUS,
UNIQUEMENT LE MATIN DE
DE 8H30 À 12H30.



Infos pratiques

> ÉTAT-CIVIL

Félicitations aux parents de

5 septembre 2019.....GRASSET Léa
 13 octobre 2019..... MOREAU Timéo
 21 octobre 2019..... MATEZ Lola
 31 octobre 2019..... CAULI Gabriel
 17 décembre 2019..... LAPORTE Jade
 21 décembre 2019..... BORDRON Camille



Tous nos vœux de bonheur à

12 octobre 2019..... LAFON Marie et LAMOTTE Cédric

Toute notre sympathie aux proches de

30 septembre..... RETAILLEAU Raymond
 1^{er} octobre 2019..... BAUDU Marie-Thérèse
 2 octobre 2019..... CHETANEAU Claude
 7 octobre 2019..... OUVREARD Thérèse
 10 octobre 2019..... ROGER Marie
 21 octobre 2019..... DEGORRE Renée
 21 octobre 2019..... JOYEUX Odile
 27 octobre 2019.....COUTAUD Albert
 7 novembre 2019..... LAPORTE Olivier
 14 novembre 2019..... MONNEREAU Joseph
 25 novembre 2019..... GABORIT Marie-Thérèse
 9 décembre 2019.....BITAUD Marie-Henriette
 11 décembre 2019..... FERREIRA Sylviane
 13 décembre 2019..... GUERIN Denise
 14 décembre 2019.....GILBERT Clément
 27 décembre 2019..... ALLAIN Anne-Marie



Si vous ne souhaitez pas que la naissance de votre enfant, votre mariage ou le décès d'un parent figure dans le bulletin, veuillez en informer le service d'État-civil de la Mairie.

> LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

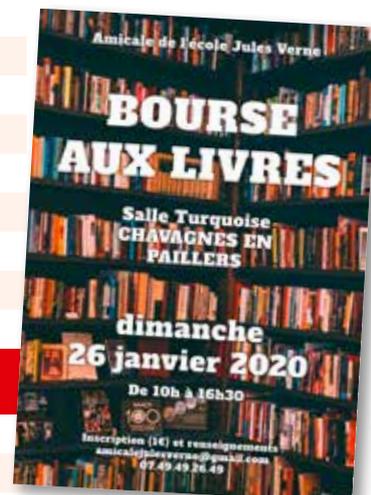


Pour tout renseignement, veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du service national d'ANGERS
 02 44 01 20 50 ou 20 60
 mail : csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Agenda

JANVIER

15	Assistantes Maternelles "Les Bambinous"	Assemblée Générale	Salle Tourmaline
16	EFS Pays de la Loire	DON DU SANG	Salle Émeraude
17	UNC - AFN - soldats de France	Assemblée Générale	Salle Émeraude
18	Amicale Sapeurs Pompiers	Fête de la Sainte Barbe	Salle Émeraude
18	Troupe des quatre moineaux	Pièce de théâtre "Coquin de sort"	Espace Molière
19	Troupe des quatre moineaux	Pièce de théâtre "Coquin de sort"	Espace Molière
23	Amitiés Chavagnaises	Goûter du club	Salle Émeraude
24	Comité des Fêtes / Téléthon	Remerciements Téléthon	Salle Émeraude
24	Troupe des quatre moineaux	Pièce de théâtre "Coquin de sort"	Espace Molière
25	Ecole Nazareth	Portes ouvertes	Ecole Nazareth
25	Saint Louis Gymnastique	Concours interne	Salle de gym
25	Comité des Fêtes / commune	Accueil nouveaux nés 2019 Récompenses Jeu-concours	Grande Salle Émeraude
25	Troupe des quatre moineaux	Pièce de théâtre "Coquin de sort"	Espace Molière
26	Amicale Jules Verne	Bourse aux Livres	Salle Turquoise





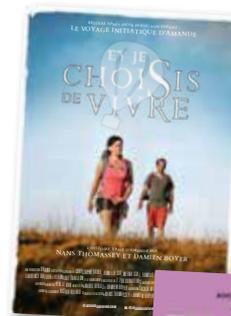
FÉVRIER

1 ^{er}	Collège Sainte Marie	Portes ouvertes	Collège Sainte Marie
1 ^{er}	Troupe des quatre moineaux	Pièce de théâtre "Coquin de sort"	Espace Molière
2	Troupe des quatre moineaux	Pièce de théâtre "Coquin de sort"	Espace Molière
7	Troupe des quatre moineaux	Pièce de théâtre "Coquin de sort"	Espace Molière
8	Troupe des quatre moineaux	Pièce de théâtre "Coquin de sort"	Espace Molière
9	Troupe des quatre moineaux	Pièce de théâtre "Coquin de sort"	Espace Molière
13	Amitiés Chavagnaises	Assemblée Générale	Salle Émeraude
16	Société Chasse St Hubert	Concours de belote	Salle Émeraude
23	Amitiés Chavagnaises	Soirée dansante	Salle Émeraude



MARS

1	Arts Prod.	Loto	Salle Émeraude
1	BCCFV	Tournoi des mini-champions	Saint Fulgent
3, 4 et 6	Atelier Dessin	Portes ouvertes	Logis St Joseph
7	GEDA	Samedi t'as pas	Complexe Sportif
8	Amicale Ecole Jules Verne	Vide grenier	Salle Émeraude
14	BCCFV	Tartiflette	Chauché
14 et 15	Arts Prod.	Pièce de théâtre "Le Père-Noël est une ordure"	Espace Molière
15 et 22		Elections municipales	
20, 21 et 22	Arts Prod.	Pièce de théâtre "Le Père-Noël est une ordure"	Espace Molière
22	Comité des Cinq Fontaines	Vide grenier	Salle Émeraude
27 et 29	Marche du souvenir	Projection et débat du film "Et j'ai choisi de vivre"	Espace Molière



AVRIL

2	Amitiés Chavagnaises	Repas du Club	Salle Émeraude
4	EWEC RANDO	Rando semi-nocturne gourmande	Barrage de La Bultière
4	APEL Ecole Nazareth	Marché de printemps	Ecole Nazareth
10	Les P'tits Loups	Chasse aux œufs	Le Bois Foucaud
15	CDSMR 85 (Comité Départemental du Sport en Milieu Rural)	Rurathlon 2020	Complexe Sportif
18	Palet Club Chavagnais	Concours de palets	Salle Émeraude
19	Amis de l'Orgue de Chavagnes	Concert d'ouverture de la 27 ^e Académie d'orgue et musique ancienne	Eglise de Chavagnes
19 au 22	Amis de l'Orgue de Chavagnes	27 ^e Académie d'orgue et musique ancienne	Eglise de Chavagnes
20 au 22	Amis de l'Orgue de Chavagnes	Cours d'orgue	Eglise de Chavagnes
25	FCCR	Chavafoot	Stade de foot
25	Saint Louis tennis de table	Soirée dark ping	Salle de Tennis de Table
24 et 25	Foyer des Jeunes	Séance de variétés	Espace Molière



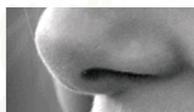
Retrouvez toutes les informations détaillées des manifestations sur le site internet : www.chavagnes-en-paillers.fr

Meilleurs Voeux 2020

 **CHAVAGNES**
EN PAILLERS

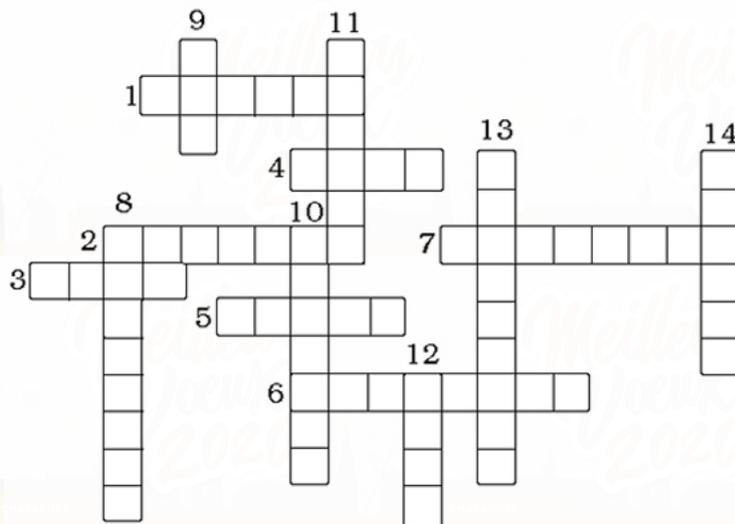
Rébus

J'



Réponse : Joyeuse Année

Les mots croisés du carnaval



- 1 - Pour se cacher le visage.
- 2 - Un habit complet.
- 3 - À Nice on le fleurit pour le carnaval.
- 4 - La ville du sud de la France où se déroule un grand carnaval.
- 5 - Avant le mercredi
- 6 - Petit morceau de papier qu'on se lance
- 7 - Un personnage au costume bariolé.
- 8 - Il se termine le soir du Mardi gras.
- 9 - On y danse pas tous en rond.
- 10 - Instrument de musique à secouer.
- 11 - Ville d'Italie célèbre pour son carnaval.
- 12 - On la fait à l'occasion du carnaval.
- 13 - Bande de papier qui se déroule quand on la lance.
- 14 - Les Gilles s'y promènent le Mardi gras.

*La veille
de la Chandeleur,
l'hiver se passe
ou prend vigueur.*

MAIRIE

2 place des Justes - BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Tél. : 02.51.42.21.06

contact@mairie-chavagnes-en-pailers.fr

www.chavagnes-en-pailers.fr